

23 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 22 janvier 2008, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir pour le compte desdits fonds 2 740 000 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 54 293 742 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.